



VILLE DE SAINTÉ-ADELE
AVIS PUBLIC

INVITATION AUX PERSONNES INTÉRESSÉES
AYANT DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

SECOND PROJET DE RÉSOLUTION CONCERNANT UNE DEMANDE FAITE EN VERTU DU RÈGLEMENT RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (1000-2008-PPC)

Immeuble visé : Lots 2 453 882 et 2 453 883 (voisin du 2364 chemin Deauville)

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Les personnes intéressées, ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire visant le second projet de résolution concernant une demande faite en vertu du règlement 1000-2008-PPC sont invitées à présenter une demande **à cet effet au plus tard le 2 juin 2025 à 16h15.**

À la suite de l'assemblée publique de consultation concernant le premier projet de résolution 2025-188 le conseil municipal a adopté, le 20 mai 2025, un second projet de résolution 2025-246.

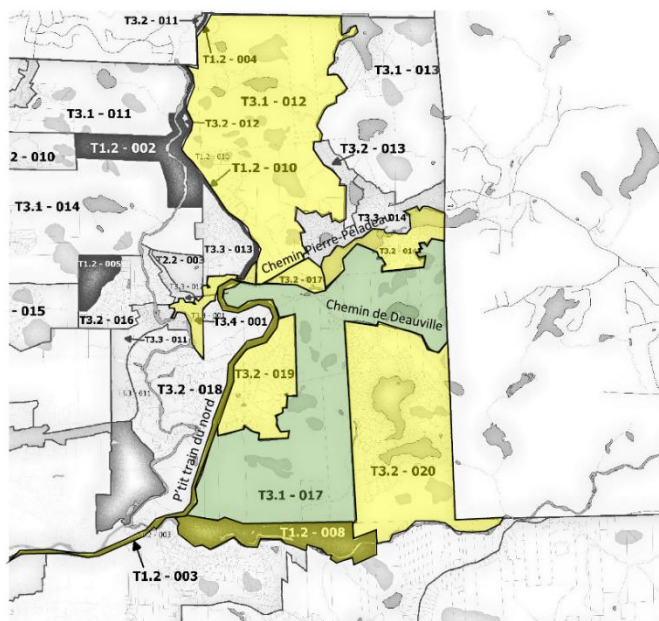
Objet du projet :

Autoriser le projet présenté en vertu du *Règlement numéro 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*, visant à autoriser l'usage « C03-02-03 Regroupement de chalet en location » situé sur les lots 2 453 882 et 2 453 883 du cadastre du Québec, le tout, aux conditions suivantes :

- La présente autorisation devient nulle si les travaux de construction ne sont pas entrepris dans les 18 mois de l'entrée en vigueur de la présente résolution ;
- À moins d'indication contraire dans la présente résolution, l'ensemble de la réglementation d'urbanisme s'applique, compte tenu des adaptations rendues nécessaires par la présente résolution.

Zones concernées : T3.1-017

Zones contiguës : T1.2-003, T1.2-008, T3.1-012, T3.2-014, T3.2-017, T3.2-019, T3.2-020, T3.3-014, T3.4-001



- Zone visée
T3.1-017
- Zones contiguës
T1.2-003, T1.2-008,
T3.1-012, T3.2-014,
T3.2-017, T3.2-019,
T3.2-020, T3.3-014,
T3.4-001

Second projet de résolution
concernant une demande faite en
vertu du Règlement relatif aux projets
particuliers de construction, de
modification ou d'occupation d'un
immeuble (1000-2008-PPC)

Lots 2 453 882 et 2 453 883 (voisin du
2364, chemin de Deauville)

DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Le projet de résolution 2025-246 décrit ci-haut, peut faire l'objet d'une demande de la part **des personnes intéressées des zones concernées et contiguës identifiées** afin que cette résolution soit soumise à l'approbation de certaines personnes habiles à voter, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE :

Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- Être reçue au Service du greffe au plus tard le **2 juin 2025 à 16h15**, soit par la poste ou par courriel au greffe@vdsa.ca
- Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

PERSONNE INTÉRESSÉES

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au Service du greffe, situé à l'hôtel de ville de Sainte-Adèle, au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, aux heures habituelles de bureau.

ABSENCE DE DEMANDE

Les dispositions du second projet de résolution qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

COPIE DU PROJET DE RÉOLUTION :

Une copie du projet de résolution ainsi que la délimitation des zones concernées et contiguës sont disponibles pour consultation dans la section « *publications* » du site Internet de la Ville ou aux heures normales de bureau au Service du greffe.

FAIT À SAINTE-ADÈLE, le 22 mai 2025.

Me Audrey Sénécal
Greffière et directrice des Services juridiques